

# La politique de cohésion européenne en France

FR

L'Union européenne (UE) comprend 27 États membres qui forment une communauté et un marché unique de 493 millions de citoyens. Dans le même temps, les disparités économiques et sociales entre ces pays et entre leurs 271 régions restent importantes. La politique de cohésion européenne est au cœur de l'effort visant à améliorer la compétitivité de l'ensemble de l'Union, et de ses régions les moins développées en particulier.

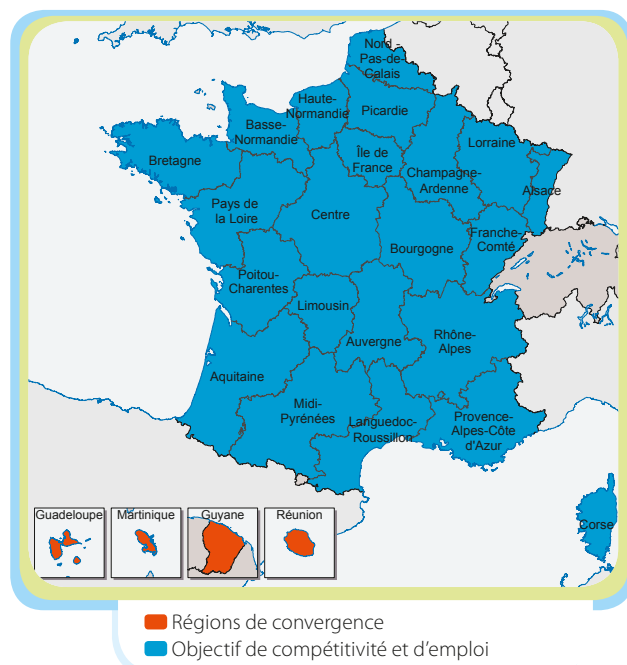
Par le biais du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE), appelés également Fonds structurels, ainsi que du Fonds de cohésion, la politique de cohésion investit dans des milliers de projets dans toutes les régions d'Europe pour atteindre son objectif premier: promouvoir la cohésion économique et sociale en réduisant les disparités entre les États membres et les régions. Avec un budget de **347 milliards d'euros** pour la période 2007-2013, la politique de cohésion représente la plus grande source de soutien financier à l'investissement dans la croissance et l'emploi au niveau de l'Union. Son but est de permettre à toutes les régions d'être plus concurrentielles sur le marché intérieur.

Cependant, les défis auxquels les régions européennes sont confrontées évoluant au fil du temps, la politique de cohésion a dû s'adapter. C'est dans un contexte de changement particulièrement important dans l'Union, suite à l'élargissement et à la mondialisation croissante, et face aux préoccupations en matière d'approvisionnement en énergie, de déclin démographique, de changement climatique et, plus récemment, de récession mondiale, que la politique régionale a évolué en plusieurs étapes pour se révéler un élément clé de réponse à ces nouvelles réalités.

## IMPACT ET RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION EN FRANCE

- L'Europe a financé près de 140 000 projets dans toutes les régions de France entre 2000 et 2006.
- Le soutien apporté par la politique de cohésion dans les régions en reconversion économique et sociale a permis la création d'environ 200 000 emplois entre 2000 et 2006.
- Dans les régions Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a augmenté en moyenne de 1,5 % entre 2000 et 2006. La politique de cohésion a contribué

## Politique de cohésion 2007-2013



- à un certain rattrapage économique de ces régions par rapport à la métropole.
- L'impact des investissements européens sur les régions françaises est d'autant plus évident pour les projets dits «structurants», en particulier: «Port 2000» au Havre (nouveau site portuaire dédié au trafic de conteneurs), Euroméditerranée à Marseille (projet d'urbanisme, de développement économique et culturel), la Grande Halle d'Auvergne (site polyvalent offrant un hall d'expositions, des salles de spectacle et de sport...) et DORSAL dans le secteur des technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble du Limousin.

## APERÇU DES RÉALISATIONS

- Création d'environ 200 000 emplois
- 140 000 projets dans les régions à travers la France
- Augmentation du PIB par habitant de 1,5 % en moyenne dans les régions Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane entre 2000 et 2006



Union européenne  
Politique de cohésion

## LES INVESTISSEMENTS EUROPÉENS EN FRANCE (2007–2013)

Au cours de la période 2007–2013, la France bénéficie d'un investissement européen de plus de **14 milliards d'euros**. De ce montant, 3,2 milliards d'euros lui sont alloués au titre de l'objectif «convergence»<sup>1</sup>, 10,3 milliards d'euros au titre de l'objectif «compétitivité régionale et emploi» et 860 millions d'euros au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne».

Ces investissements seront réalisés dans le cadre de 36 programmes opérationnels, dont 31 sont financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et 5 par le Fonds social européen (FSE).

Les quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane) bénéficient d'une aide allouée dans le cadre de l'objectif de convergence. Toutes les régions métropolitaines françaises bénéficient d'une aide au titre de l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi.

### FINANCEMENTS POUR LA FRANCE POUR LA PÉRIODE 2007–2013 EN MILLIARDS D'EUROS

Objectif	Fonds	UE	Public National	Privé National	Total
Convergence	FEDER	2,3	1,9	0,6	4,8
	FSE	0,9	0,3	0,05	1,3
<b>Total Convergence</b>		<b>3,2</b>			
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	5,8	8,4	3,7	17,9
	FSE	4,5	3,3	1,2	9
<b>Total Compétitivité régionale et emploi</b>		<b>10,3</b>			
Total Coopération territoriale européenne*	FEDER	0,9	-	-	0,9
<b>TOTAL</b>		<b>14,4</b>	<b>13,9</b>	<b>5,6</b>	<b>33,9</b>

Les montants ont été arrondis

\* Chaque programme relevant de l'objectif de coopération territoriale reçoit un minimum de 15 % de cofinancement de chaque État membre participant.

## CONCRÉTISER LA STRATÉGIE DE LISBONNE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

La relance, en 2005, de la stratégie de Lisbonne de l'UE visait à soutenir la compétitivité des régions européennes dans l'économie mondiale en plaçant la croissance, l'emploi et la compétitivité à la première place de l'agenda européen. Pour la période 2007–2013, la politique de cohésion européenne a accordé une importance croissante à la réalisation des «objectifs de Lisbonne».

La France a donc aligné ses priorités sur celles identifiées au niveau communautaire. En termes financiers, en 2007–2013, 63 % des Fonds structurels investis dans les régions de convergence et 79 % de ceux affectés aux régions de compétitivité et d'emploi seront consacrés aux priorités de Lisbonne avec une hausse particulièrement importante des investissements consacrés au secteur de **la recherche et du développement (R & D) et de l'innovation**.

<sup>1</sup> L'objectif de convergence concerne les régions caractérisées par un faible taux du PIB et d'emploi, et dont le PIB par habitant était inférieur à 75 % de la moyenne communautaire entre 2000 et 2002. Il s'applique à 99 régions, ce qui représente 35 % de la population de l'UE-27, et vise à promouvoir des conditions favorables à la croissance et à une convergence en temps réel dans les États membres et les régions les moins développés. L'objectif de compétitivité régionale et d'emploi s'applique au reste de l'UE, à savoir 172 régions, ce qui représente environ 65 % de la population de l'UE-27. Il a pour but d'améliorer la compétitivité et l'attrait des régions, ainsi que de stimuler leur taux d'emploi. Il convient de noter que le développement rural et la politique de la pêche sont des politiques séparées et ne sont donc pas inclus dans la présente brochure.

## PRINCIPALES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE COHÉSION EN FRANCE POUR LA PÉRIODE 2007–2013

La priorité pour la France au cours de la période 2007–2013 est **la promotion de la R & D et de l'innovation** comme moteurs de croissance et de productivité avec une allocation de 4,2 milliards d'euros. La France s'est engagée à renforcer sa politique d'innovation pour atteindre l'objectif communautaire d'un effort de recherche équivalant à 3 % du PIB de l'Union européenne d'ici à 2010.

Une autre priorité stratégique importante est **la promotion de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (PME)**, qui bénéficie d'une aide communautaire de près de 1,4 milliard d'euros.

La France investit quelque 1,1 milliard d'euros au titre des Fonds structurels **dans l'accessibilité et les infrastructures de transport**. Les principaux objectifs sont les régions «en retard de développement» et les zones reculées. Le développement de modes de transport durables et la promotion de l'intermodalité sont importants pour l'amélioration de la qualité des services à destination des usagers, de la sécurité routière et de la lutte contre la pollution et le bruit.

La France consacre environ 1 milliard d'euros à la **formation et à la capacité d'adaptation des travailleurs**. Ces investissements améliorent l'accès aux programmes de formation professionnelle, encouragent la formation permanente et soutiennent le développement de filières professionnelles. L'apprentissage et la formation sur le lieu de travail pour les jeunes, les aptitudes à l'emploi des travailleurs âgés et la promotion de l'esprit d'entreprise font également partie des priorités.

La France investit également 636 millions d'euros dans **le développement de la société de l'information** et se concentreront sur l'amélioration de l'accès aux réseaux à large bande en particulier dans les zones isolées, périphériques et faiblement peuplées ainsi que sur le développement de réseaux à très haut débit dans les zones industrielles. L'objectif est d'augmenter l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales ou urbaines défavorisées, et de créer de meilleurs services publics grâce au recours à ces nouvelles technologies.

### 2007–2013 EN CHIFFRES

- 4,2 milliards d'euros pour la R & D et l'innovation
- Près de 1,4 milliard d'euros pour la promotion de l'esprit d'entreprise et des PME
- 1,1 milliard d'euros pour le transport et l'accessibilité

## ASSISTER LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES

L'Union européenne prend en considération la situation spécifique des régions ultrapériphériques et les handicaps auxquels elles sont confrontées<sup>2</sup>. La politique de cohésion 2007–2013 prévoit des mesures spécifiques pour les quatre départements d'outre-mer français:

- des niveaux d'assistance des Fonds structurels (FEDER et FSE) majorés de 85 %;
- une allocation spécifique pour compenser les surcoûts imputables aux handicaps liés à leur condition de région ultrapériphérique qui représente **481,6 millions d'euros** pour les quatre départements d'outre-mer: soit 120,3 millions pour la Guadeloupe, 107 millions pour la Martinique, 206 millions pour l'île de la Réunion et 48,3 millions pour la Guyane.

<sup>2</sup> Les régions ultrapériphériques (les Açores, Madère, les îles Canaries et les quatre DOM français) sont confrontées à des problèmes spécifiques qui sont mentionnés dans le traité: éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles et dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits.

## TISSER DES LIENS ENTRE VOISINS

Aujourd'hui en Europe, la réussite économique dépend souvent de la capacité d'une région à développer des réseaux avec d'autres régions. La coopération et le partage d'expérience entre régions peuvent être déterminants dans la stimulation d'un processus de développement régional dynamique et tourné vers l'avenir. L'UE a un rôle important à jouer dans la négociation et le soutien de tels partenariats entre les régions de l'UE mais aussi avec les régions extérieures. Des milliers de projets développés durant de nombreuses années dans le cadre de l'initiative Interreg ont démontré les bénéfices pour les régions du travail en partenariat, du partage d'idées et de la mise au point de nouveaux moyens innovants pour exploiter les investissements européens.

L'**objectif de coopération territoriale européenne** est financé par le FEDER pour la période 2007-2013 et soutient des programmes de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale pour encourager les régions et les villes à travers l'UE et plus loin à travailler ensemble et à apprendre les unes des autres.

La France est impliquée dans 20 programmes de coopération territoriale:

- **Huit programmes de coopération transfrontalière:**
  - France/ Royaume-Uni (Manche);
  - France/Royaume-Uni/Belgique/Pays-Bas («Deux Mers»);

- France/ Belgique;
- France/Allemagne/Belgique/Luxembourg (Grande Région);
- France/Allemagne/Suisse;
- France/Italie (Alpes);
- France/Italie (Maritime);
- France/Espagne.

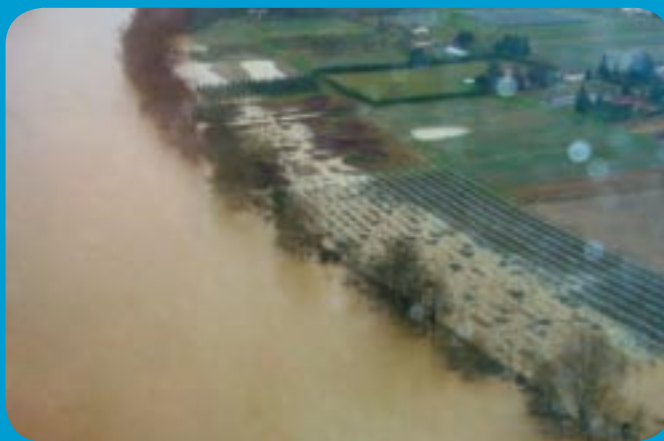
- Le pays est également impliqué dans **cinq programmes de coopération transnationale** en métropole: Nord-Ouest européen, Espace atlantique, Sud-Ouest européen, Espace alpin et Méditerranée.
- Les départements d'outre-mer participent **aux trois programmes** suivants:
  - Espace Caraïbes (pays du CARICOM);
  - la Réunion participe au programme «Océan Indien» (Madagascar, Maurice, Comores, Seychelles...);
  - la Guyane participe au programme Amazonie (Brésil, Surinam).
- À cela s'ajoute la participation de toutes les régions françaises **aux quatre programmes de coopération interrégionale** (budget total pour les 27 États membres de l'UE: 443 millions d'euros)<sup>3</sup>: INTERACT II, URBACT II, ESPON/ORATE et INTERREG IV C.

<sup>3</sup> Interreg IVC – échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les régions, URBACT – réseaux urbains thématiques, INTERACT – soutien aux organisations de gestion des programmes de coopération, ESPON – réseau d'observation pour la planification spatiale.

## L'UE EN ALERTE

Le **Fonds de solidarité de l'Union européenne** a été créé suite à la vague d'inondations qui a frappé le centre de l'Europe pendant l'été 2002. Il accorde aux États membres et aux pays en voie d'adhésion une aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle majeure.

La France a bénéficié de cette aide à plusieurs reprises: en 2002, suite aux inondations dans le Gard (aide de 21 millions d'euros), en 2004 suite aux inondations dans le delta du Rhône (19,6 millions), en 2007 après le passage du cyclone Gamède à la Réunion (5,29 millions) et en 2008 pour réparer les dégâts causés par l'ouragan DEAN en Guadeloupe et en Martinique (12,78 millions).



Le Fonds de solidarité de l'UE aide à réparer les dégâts causés par les inondations et les ouragans

# France

**14,4 milliards**  
d'euros pour 2007-2013

**Stimuler la croissance, la  
compétitivité et l'emploi**

# La politique régionale sur le terrain

## LE PROGRAMME ENERGIVIE EN ALSACE, LAURÉAT DES REGIOSTARS 2008

Ce programme régional a débuté en 2003 et encourage la demande d'équipements liés aux énergies renouvelables en Alsace. Il contribue à améliorer les compétences des professionnels dans les secteurs de l'énergie solaire, du bois-énergie et de la construction, et soutient des projets de bâtiments à faible consommation d'énergie. Des études sur les biocarburants, le biogaz et l'énergie géothermique sont également menées dans le cadre de ce projet.

Le projet Energivie, dans sa première phase (4,2 millions d'euros), a été cofinancé par le Fonds européen de développement régional (à hauteur de 1,9 million), la Région Alsace et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Le projet a permis notamment:

- de mettre en place un réseau «d'accompagnateurs de projets» pour encourager les investissements dans les équipements liés aux énergies renouvelables;
- de développer une importante campagne de communication pour renforcer l'offre des énergies renouvelables relatives aux équipements et aux services.



*Energivie: encourage le recours aux énergies renouvelables*

Fin 2007, l'Alsace comptait 143 chaufferies bois collectives, près de 20 000 m<sup>2</sup> d'installations solaires collectives et près de 45 000 m<sup>2</sup> de chauffe-eau solaires individuels. En clair, il s'agit d'une multiplication par 5 des équipements entre 2003 et 2007. Ce projet va continuer de bénéficier du soutien de l'Union européenne entre 2007 et 2013. Il a été récompensé dans le cadre des «REGIOSTARS 2008», les prix décernés par la Commission européenne aux projets régionaux les plus innovants d'Europe.

Pour en savoir plus: <http://www.energivie.fr>

## AUTRES EXEMPLES DE PROJETS

Parmi les milliers de projets soutenus en France par la politique régionale européenne pendant la période 2000-2006, voici quelques autres exemples:

- «Cybermassif» est un réseau de «cybersites» qui permet aux petites entreprises du Massif central d'optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces centres fournissent aux entreprises un accès à l'internet à haut débit en libre service, à des bases de données en ligne, à des démonstrations de logiciels, forums de formation, présentations de cas ou encore à des services d'étude de projets d'entreprise et de conseil juridique (contribution du FEDER de 571 000 euros).
- Le zoopôle de Ploufragan (région de Saint-Brieuc) a pour objectif de contribuer à l'essor de l'industrie agroalimentaire en Bretagne. Des laboratoires qui s'étendent sur 20 000 m<sup>2</sup> rassemblent des spécialistes à la fois de la santé animale, des biotechnologies, de l'hygiène alimentaire et de l'environnement. Le zoopôle a bénéficié depuis sa création en 1989 d'une contribution totale du FEDER de plus de 17 millions d'euros.
- Le site de l'explosion de l'ancienne usine AZF à Toulouse a été transformé en cancéropôle grâce au soutien européen. Ce centre comprend un ensemble de laboratoires de recherche publics et privés ainsi qu'un grand hôpital qui ambitionne de devenir d'ici à dix ans le leader européen dans la lutte contre le cancer. L'aide du FEDER s'élève à 4 millions d'euros.
- La maternité de Fort-de-France fait également partie des bénéficiaires de la politique de cohésion. Des évaluations ont montré que les indices de mortalité sont deux fois plus élevés en Martinique (soit environ 7 décès pour mille naissances) que la moyenne nationale française ou européenne. Une nouvelle unité de chirurgie pédiatrique accueillant les grossesses à haut risque et une unité de soins intensifs pour nouveau-nés, créées grâce à l'appui du FEDER (21,6 millions d'euros) devraient contribuer à faire face à ce problème.

Pour d'autres exemples de projets: <http://projetsdeurope.gouv.fr>



## Pour plus d'informations

La politique régionale de l'UE

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/](http://ec.europa.eu/regional_policy/)

La politique de cohésion en France

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/atlas2007/france/](http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/france/)

Site Internet national

<http://www.projetsdeurope.gouv.fr/>

Fonds social européen

<http://ec.europa.eu/social/>